

Date de la convention : 12 mars 2018

Absents excusés : JC Macagno (pouvoir à C Antoine), Julio Le Dias (pouvoir à P Chollier), Stéphane Morisco, Renaud Fontaine-Tranchand (pouvoir à C El Amine), Flavie Crouzet (pouvoir à JP Marcel), Martine Le Texier (pouvoir à M Lajoie).

Début de séance à 20h15. Secrétaire de séance : P Psaila.

M. le Maire de mande la suppression d'une délibération et le rajout de 2 autres. Demande acceptée par le conseil.

1 Personnel

1.1 M. le maire fait part de l'indisponibilité du responsable du service culturel et de l'annulation de son intervention.

2 Environnement

2.1 Convention avec un éleveur pour entretien des terres communales sur l'ENS Larina : Cette convention vient en remplacement d'une précédente établie entre la commune et Monsieur Emile VIDON devenue caduque, puisque Monsieur Emile Vidon a cédé son exploitation à son fils.

Le nouveau « Contrat de prêt à usage gratuit » est établi entre la commune et Monsieur Florian VIDON. Ce contrat a été mis à jour en tenant compte des nouvelles contraintes environnementales. Un article a été ajouté et permet la résiliation de celui-ci si les clauses ne sont pas respectées, ainsi qu'une reconduction tacite d'année en année. Il sera daté du jour de la signature entre les deux parties. Voté à l'unanimité.

3 Immobilier

3.1 Vente d'un hangar communal : Afin de clarifier le découpage du terrain entre le local technique communal et la propriété de M. Schmitt (cadastré AE 317), le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente le hangar qui s'y rattache pour un montant de 15 000 €.

4 Finances

4.1 Approbation du compte administratif communal 2017 :

Résultat du compte administratif communal 2017 :

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| RECETTES | 1 619 925.23 € | 118 373.02 € |
| DEPENSES | 1 078 370.82 € | 546 182.05 € |
| Excédent | 541 554.41 € | |
| Déficit | | 427 809.03 € |

JP Marcel fait remarquer que c'est le plus mauvais résultat de ces dernières années. Le compte administratif communal est voté avec 10 voix pour, et 2 Abstentions (JP Marcel, F Crouzet).

4.2 Approbation du compte administratif 2017 du camping municipal :

Résultat du compte administratif du camping municipal 2017 :

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|----------|--------------|----------------|
| RECETTES | 32 193.62 € | 0.00 € |
| DEPENSES | 16 879.32 € | 3 198.29 € |
| Excédent | 15 314.30 € | |
| Déficit | | 3 198.29 € |

Ce résultat ne tient pas compte du remboursement d'emprunt inscrit sur le budget communal. Le compte administratif 2017 est voté à l'unanimité.

5- Questions diverses

5.1 Indemnité de fonction pour un conseiller municipal : Le conseil décide à l'unanimité de verser une indemnité de fonction à Monsieur JC Macagno, comme conseiller délégué à la gestion du camping. Cette indemnité s'effectuera sur les mêmes bases que l'année précédente (sur 7 mois à compter du 1^{er} avril 2018) afin de couvrir la période d'ouverture du camping.

5.2 Remplacement de la pompe à chaleur du musée : M. Le Maire revient sur la délibération prise lors de la dernière réunion de conseil. Vu l'évaluation des travaux de remplacement du système de chauffage/climatisation qui prend en compte le remplacement global de l'installation, le conseil délibère pour prévoir une dépense de 43 740 € HT, afin d'obtenir une subvention la plus haute possible du Département. Décision votée à l'unanimité.